

2020-10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20200608-D2020-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 04/06/2020

Séance du Lundi 8 Juin 2020

DATE D'AFFICHAGE

LE : 15/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 juin 2020 s'est réuni le lundi 8 juin 2020, à 18 heures et 30 minutes, en séance ordinaire, en Mairie de Ste Geneviève lès Gasny sous la présidence de Mme Hélène MARTINEZ, Maire.

VOTANTS : 15 POUR

ABSENT(S) : 0

POUVOIR : 0

Étaient présents : M. GRUMBACH Yann, Mme VALLET Bénédicte, M. Tom KUBLER M. SCHROEYERS Jean-Yves, M. PETIT Jonathan, M. BEGUIN Serge, Mme ESPASA Claire, M. PONT Rémy, Mme PANCHOUT Isabelle, Mme DRAGEE Katia, M. PARIS Alexandre, M. AIGNEL Reynald, Mme KONYA Lydia, M. MAZURE Christian.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme ESPASA

Objet : Délibération pour formation du huis clos

Dans le respect des recommandations sanitaires, cette séance peut se tenir à huis clos.

En vertu de l'article L.2121-18 du code général des collectivités territoriales, le Maire, Hélène MARTINEZ, demande à ce que l'assemblée se prononce sur la formation du huis clos pour la séance du 8 JUIN 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prononce le huis clos pour la séance du 8 JUIN 2020.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 08 juin 2020.
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

